



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier de demande d'autorisation au titre de l'article L.181-1-1° du code de l'environnement et de demande de déclaration d'intérêt général (DIG) présenté par le Syndicat mixte du grand bassin de l'Oust - 10 boulevard des Carmes – 56805 Ploermel cedex, le 5 mai 2023, portant sur la mise en place d'un contrat territorial milieux aquatiques sur la masse d'eau de la Perche à Pleugriffet sera soumis à enquête publique du jeudi 2 novembre 2023 à 9h au jeudi 23 novembre 2023 à 17h, soit pour une durée de 22 jours, en mairie de Pleugriffet.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête,
- 1 dossier produit par le Syndicat mixte du grand bassin de l'Oust dont une note et un résumé non technique,
- l'avis du bureau de la CLE du SAGE Vilaine du 16 juin 2023

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairie de Pleugriffet, où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État du Morbihan à l'adresse : www.morbihan.gouv.fr (rubrique publication – sous-rubrique enquêtes publiques - Pleugriffet).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du Syndicat mixte du grand bassin de l'Oust - 10 boulevard des Carmes – 56805 Ploermel cedex - tél : 06 26 55 04 72 - courriel : sebastien.noblet@grandbassindeloust.fr

Monsieur Gérard JAN est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes :

- le jeudi 2 novembre 2023 de 9h à 12h
- le jeudi 16 novembre 2023 de 14h à 17h
- le jeudi 23 novembre 2023 de 14h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Pleugriffet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de Pleugriffet – 4 place de l'Eglise – 56120 Pleugriffet ou par courriel à l'adresse de messagerie : mairiedepleugriffet@gmail.com

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur, lors des permanences mentionnées ci-dessus, seront consultables en mairie de Pleugriffet. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site des services de l'État : www.morbihan.gouv.fr (rubrique publication – sous-rubrique enquêtes publiques – Pleugriffet).

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance auprès du préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan - service eau, biodiversité et risques) et en mairie de Pleugriffet du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1-1° du code de l'environnement et une déclaration d'intérêt général assortie de prescriptions ou un refus, délivré par le préfet du Morbihan.